

## AVIS DE PUBLICITE :

Le public est informé, afin que nul n'en ignore, que les contrats administratifs figurant dans la liste ci-dessous ont été signés aux dates indiquées et qu'ils sont librement consultables, dans le respect des secrets protégés par la loi, au guichet d'accès aux documents administratifs situé à l'hôtel de Bordeaux Métropole (Esplanade Charles de Gaulle, 33076, Bordeaux cedex), au 2<sup>e</sup> étage, bureau n°237 :

- Contrats d'engagement :
  - o Entre Bordeaux Métropole et la commune de Bassens, conclu le 14 mars 2017 ;
  - o Entre Bordeaux Métropole et la commune de Carbon-Blanc, conclu le 24 février 2017 ;
  - o Entre Bordeaux Métropole et la commune de Le Haillan, conclu le 23 mars 2017.
  
- Avenants n°1 aux contrats d'engagement :
  - o Entre Bordeaux Métropole et la commune de Ambarès-et-Lagrave, conclu le 23 février 2017 ;
  - o Entre Bordeaux Métropole et la commune de Bègles, conclu le 10 mars 2017 ;
  - o Entre Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort, conclu le 8 juin 2017 ;
  - o Entre Bordeaux Métropole et la commune de Floirac, conclu le 5 avril 2017.

Fait à Bordeaux, le 9 juin 2017.

